

20 JANVIER 2015

## **RAPPORT DU JURY**

Examen professionnel d'attaché d'administration de l'État  
Session 2014



## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire

## Affaire suivie par

Catherine OUTREBON – Responsable d'unité des concours administratifs
<i>Tél. : 01 40 81 65 92/ Fax : 01 40 81 70 70</i>
<i>Courriel : catherine.outrebon@developpement-durable.gouv.fr</i>

## Rédacteur

---

**Laurent PAILLARD** - MEDDE/SG/SPES/ACCES

## Relecteur

---

**Raphaël DUFAU** - SG/DRH/RM1

# SOMMAIRE

<b>1 - ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ.....</b>	<b>4</b>
1.1 - Caractéristiques de l'épreuve.....	4
1.2 - Déroulement de l'épreuve.....	4
1.3 - Sujet.....	4
1.4 - Corrections de l'épreuve écrite.....	4
1.5 - Commentaires des correcteurs.....	5
<b>2 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....</b>	<b>6</b>
2.1 - Caractéristiques de l'épreuve.....	6
2.2 - Déroulement de l'épreuve.....	6
2.3 - Admission.....	6
2.4 - Commentaires.....	6
2.5 - Présentation du parcours professionnel.....	7
2.6 - Conversation avec le jury.....	7
2.7 - Mise en situation.....	8
2.8 - Conseils aux candidats-es.....	8
<b>3 - STATISTIQUES.....</b>	<b>9</b>

# Rapport général du président du jury

Monsieur Laurent PAILLARD, administrateur civil hors classe.

<p style="text-align: center;"><b>EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT SESSION 2014</b></p>
--

## 1 - ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Par arrêté du 13 mars 2014, l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des attachés d'administration a été autorisée au titre de l'année 2014.

Le nombre de postes offerts au titre de l'année 2014 a été fixé à 35.

### 1.1 - Caractéristiques de l'épreuve

« L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 4 heures, coefficient 2) ».

### 1.2 - Déroulement de l'épreuve

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 16 septembre 2014.

1167 candidats étaient inscrits et 824 se sont présentés.

### 1.3 - Sujet

Le thème du cas pratique avait trait à un thème d'actualité interministériel. Ainsi, il était demandé aux candidats de préparer pour leur directeur une fiche de présentation sur le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique, dans la perspective d'une réunion du comité technique. Cette fiche devait permettre de répondre à 4 questions qui étaient explicitement précisées dans la note.

Le dossier était constitué de 6 documents (25 pages). Il ne comportait pas de difficulté particulière.

### 1.4 - Corrections de l'épreuve écrite

Un barème de correction détaillé a été établi et remis à chaque correcteur. Une première réunion d'harmonisation a été organisée une dizaine de jours après la remise des copies afin que chacun travaille sur des bases communes d'appréciation des candidats.

La réunion d'admissibilité a eu lieu le 17 octobre 2014. Après délibération du jury, il a été décidé de fixer la « barre d'admissibilité » à 13/20.

107 candidats ont été ainsi déclarés admissibles pour 35 postes offerts.

## 1.5 - Commentaires des correcteurs

Le niveau moyen des copies est faible, voire très faible. La moyenne générale est de 9,48 et la dispersion des notes est très importante : de 0 (copie « blanche ») à 16,5/20.

Les candidats ont été dans l'ensemble déstabilisés par le contenu de l'épreuve (résolution d'un cas pratique et non élaboration d'une note de synthèse) ainsi que par la forme du rendu demandé (élaboration d'une fiche pour un supérieur hiérarchique). En effet dans le cadre du CIGEM des attachés, la nature des épreuves a été revue et le jury peut choisir un sujet de note de synthèse ou de cas pratique.

Le tableau ci-après explicite les principales difficultés rencontrées par les candidats pour maîtriser les attentes de cette épreuve écrite :

Copies traitées comme un cas pratique mais avec une introduction et une conclusion	70 %
Copies inachevées ou ne répondant pas aux 4 questions posées	15 %
Copies structurées autour d'une simple reprise des documents sans argumentation / analyse ou plus-value personnelle	85 %
Copies révélant des lacunes grammaticales fortes ou dans un style confus et peu clair	10 %

Il était attendu de la part des candidats l'élaboration d'une fiche pour un directeur répondant aux quatre questions posées.

Il est étonnant de retrouver de manière quasi systématique une introduction très longue, souvent redondante avec le contenu de la fiche ainsi qu'une conclusion formalisée alors que ce type d'exercice ne l'exige pas.

Certains candidats ont rencontré également des **difficultés pour gérer le temps imparti**, avec un pourcentage encore élevé de copies non terminées.

Au regard de ces éléments, le jury invite donc les candidats à préparer soigneusement les deux types d'épreuve écrite, au travers notamment d'épreuves « blanches », afin d'en maîtriser la technique en amont de l'examen.

Autre remarque de forme, il est important de respecter les consignes données par le jury sur le nombre de pages attendues. Beaucoup de copies ont très largement dépassé la limite des 5 pages qui avait été fixée, démontrant des difficultés à élaborer un document synthétique.

Un effort est également attendu sur l'orthographe et sur la lisibilité de la copie. Certaines copies restent difficiles à déchiffrer, ce qui rend délicat le travail de correction et pénalise de facto le candidat.

Sur le fond, trop de candidats se sont contentés de paraphraser les documents alors que l'on attendait non seulement un effort de synthèse mais également une prise de recul par rapport à ceux-ci, une mise en perspective et une écriture plus personnalisées démontrant une capacité à **s'affranchir du simple « copier-coller » d'éléments du dossier**.

Parmi les quatre questions posées par le sujet, une grande majorité des candidats a eu des difficultés à bien appréhender la 4<sup>ème</sup> qui invitait à procéder à une analyse comparée entre les résultats de nos ministères et ceux du ministère de l'intérieur. Très peu de copies ont par exemple mis en exergue les différences ou les points communs entre ces deux départements ministériels.

Les meilleures copies sont celles où les candidats se sont attachés à répondre de manière précise

et synthétique aux quatre questions identifiées dans le sujet, démontrant à la fois leur compréhension des documents mais également leur capacité d'analyse et de mise en perspective.

Il est utile de rappeler l'importance d'une lecture attentive et d'une analyse du sujet préalablement à la lecture des documents eux-mêmes. Comprendre parfaitement ce qui est demandé permettra de produire une note pertinente et efficace. Les candidats doivent donc avoir une approche du sujet montrant qu'ils en ont saisi l'intérêt.

## **2 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

### **2.1 - Caractéristiques de l'épreuve**

« L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation ainsi que son aptitude à animer une équipe (durée : 25 mn. ; coefficient 3) ».

### **2.2 - Déroulement de l'épreuve**

Les oraux se sont déroulés sur 5 jours, du 17 au 21 novembre 2014. 107 candidats ont été déclarés admissibles. 2 candidats ne se sont pas présentés à l'oral.

### **2.3 - Admission**

La réunion d'admission s'est tenue au cours de l'après-midi du 21 novembre 2014. 35 candidats ont été admis et 2 ont été inscrits sur liste complémentaire.

### **2.4 - Commentaires**

L'écart des notes est important : de 4 à 18/20.

19 candidats ont particulièrement brillé dans ce type d'exercice en obtenant une note supérieure ou égale à 15.

Des notes inférieures à la moyenne ont été attribuées aux candidats qui avaient des difficultés à se situer dans leur environnement professionnel, à comprendre les enjeux propres aux politiques publiques prises en charge par les deux ministères et à manifester une certaine hauteur de vue. Ont été également pénalisés ceux qui avaient des difficultés à exprimer clairement et de façon synthétique les axes forts d'une politique publique.

## 2.5 - Présentation du parcours professionnel

Cette année était marquée par la mise à disposition du jury d'un dossier constitué par chaque candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce document a été en règle générale bien préparé par les candidats.

Il a constitué pour le jury un document précieux pour connaître de manière détaillée le parcours professionnel de chaque agent et mesurer, au travers des pièces annexées, les principales réalisations écrites. Nous appelons toutefois l'attention des candidats à **bien relire leur dossier avant de se présenter à l'oral**. Une très large partie des questions que pose le jury découle directement du dossier lui-même.

Pour ce qui concerne l'exposé du candidat, le jury souhaite insister sur les points suivants.

Si la présentation chronologique est plus facile à suivre au cours d'un entretien, les candidats peuvent naturellement opter pour une structure différente. Dans ce cas, il est essentiel de respecter le plan annoncé. Les plans trop compliqués peuvent nuire à la bonne compréhension de l'exposé. Ont été appréciées les présentations honnêtes, dynamiques, comportant des mises en perspective, donnant des éléments de contexte et s'attachant à bien inscrire les dossiers pris en charge par rapport aux enjeux du service.

Bien souvent, les exposés étaient trop descriptifs, très proches du contenu même du dossier RAEP, parfois même stéréotypés et sans véritable trace d'une réflexion personnelle préalable.

Rappelons également que l'exposé de la carrière du candidat donne des orientations aux membres du jury pour les premières questions.

– il est déconseillé de se sur-valoriser, cette survalorisation résistait mal aux questions.

– il est également vivement recommandé de bien relire son parcours de carrière et de se tenir au courant de l'actualité des dossiers pris en charge dans le cadre des précédents postes occupés. Il est assez facile de fournir un travail préalable de mise à niveau, notamment sur l'évolution de l'environnement professionnel propre à chaque poste occupé.

Enfin, les motivations pour se présenter à l'examen servent souvent de conclusion à l'exposé. Or, ces motivations manquent parfois de contenu et se limitent à la simple revendication de responsabilités accrues.

D'une façon générale, le jury a été étonné de voir que plusieurs candidats n'avaient pas de vision claire des missions et responsabilités confiées à des attachés. Ce point est donc à préparer en amont. Il convient également d'être attentif aux réformes statutaires qui concernent les attachés.

L'expression orale doit être enfin claire, vivante, en évitant un débit trop rapide. C'est la meilleure façon de capter l'attention du jury et d'être bien compris.

## 2.6 - Conversation avec le jury

Si les candidats étaient de manière générale bien préparés à la première partie de l'épreuve orale (présentation du parcours professionnel), les prestations étaient de niveau très variable pour la suite de l'entretien.

Les premières questions posées portent sur l'exposé, les différents postes occupés et le projet professionnel du candidat. Il s'agit de compléter la présentation, d'approfondir l'analyse du domaine d'activité présenté, de vérifier la connaissance des éventuelles évolutions ou la compréhension par le candidat des enjeux.

**Lorsque le domaine s'élargit à l'environnement professionnel et institutionnel, aux missions du ministère, voire à l'évolution du rôle et des missions de l'État, les réponses sont souvent très insuffisantes** et témoignent à la fois d'un manque de curiosité, de réflexion et de préparation. L'organisation de l'administration centrale est ainsi souvent mal connue par les candidats en poste en service déconcentré. Vice-versa, les missions confiées aux différents niveaux de service déconcentré ne sont pas toujours bien appréhendées par les candidats en poste en centrale.

Le manque de distance, de hauteur de vue et de mise en perspective constitue l'écueil le plus souvent constaté chez les candidats ayant une note inférieure à la moyenne. Le jury note aussi une hésitation à prendre clairement position et à argumenter. Il est attendu du candidat une opinion personnelle qui n'implique pas obligatoirement une adhésion totale aux discours officiels. Un regard critique sur un certain mode de fonctionnement ou sur les limites rencontrées dans l'action est apprécié dès lors qu'il procède d'un raisonnement étayé.

Il convient également d'être vigilant à ne pas formuler trop de réponses stéréotypées. En 2014, la grande majorité des candidats ont insisté sur leur « capacité à être force de proposition », « à être à l'écoute », « leur sens de la rigueur », « leur pratique du management participatif » ou de la « conduite de projet ». Si en soi, ces qualités ne posent aucune difficulté, leur répétition par beaucoup de candidats les vide un peu de leur substance ou originalité et conduit le jury à demander des illustrations pour apprécier leur réalité.

## 2.7 - Mise en situation

Cet exercice n'a pas donné lieu à un temps formalisé au cours de l'entretien comme les années précédentes. Le jury a plutôt recherché, au travers d'une ou plusieurs questions ciblées, à mesurer la manière dont le candidat pouvait réagir dans une situation nouvelle pour lui. Cet exercice est particulièrement intéressant, car il révèle des capacités de réflexion, d'analyse, de connaissance des fondamentaux du management et de compréhension des règles de fonctionnement interne d'un service.

## 2.8 - Conseils aux candidats-es

Cette épreuve ainsi que la rédaction préalable du dossier de RAEP sont l'occasion pour chaque candidat de prendre du recul par rapport à l'exercice quotidien de ses missions. Il est en effet essentiel d'engager une réflexion personnelle sur son parcours professionnel, son projet et ses motivations (Quels sont les postes qui m'ont permis de développer des compétences intéressantes ? Quels étaient alors les enjeux du ministère, du service ? Quel est le fil directeur, la cohérence de ma carrière ? Quel est mon projet professionnel ? Quelles sont mes ambitions ? Etc.). L'authenticité de la réflexion sera beaucoup plus appréciée que des discours stéréotypés.

D'une façon générale et même si cette situation s'est moins présentée en 2014, il faut éviter de se sur-valoriser ou de faire référence à des sujets que l'on ne connaît pas. C'est prendre le risque de jeter un doute sur la crédibilité de l'exposé. Le jury a d'ailleurs été attentif à creuser de manière systématique la réalité d'une réussite particulièrement mise en avant dans le dossier ou l'exposé.

Notons aussi qu'il est important de maîtriser le temps accordé pour l'exposé préliminaire : il ne doit être ni trop court, ni trop long. Dans ce dernier cas et pour respecter l'égalité de traitement entre les candidats, le jury vous invite à conclure, même si votre exposé est loin d'être terminé.

Dans la seconde partie de l'oral, les candidats doivent également veiller à ne pas faire des réponses trop longues. Cette stratégie volontaire ou non (elle peut découler du stress du candidat) nuit à l'instauration d'un véritable dialogue avec le jury. Il est bon de rappeler que l'entretien n'a pas pour objectif de piéger le candidat mais plutôt de mesurer, au travers de l'échange instauré, la capacité de compréhension par le candidat de son environnement professionnel et sa capacité à prendre de la hauteur de vue par rapport notamment aux dossiers qui lui sont confiés.

Enfin, il est essentiel qu'un candidat à un concours de catégorie A fasse l'effort d'élargir son champ d'investigation aux grands sujets qui touchent le ministère, la fonction publique, voire le rôle de l'État. Il est à souligner que des candidats ont réalisé un travail important de préparation. En règle générale, cet investissement a été sanctionné de manière très positive par le jury au cours de l'oral. Certains, à l'inverse, ont donné l'impression de n'avoir préparé que la première partie de l'entretien, se trouvant rapidement en difficulté dans la seconde.

### 3 - STATISTIQUES

<b>STATISTIQUES – AAE 2014</b>
--------------------------------

Nombre de postes offerts au recrutement : 35 (arrêté du 15 mai 2014)

Année	Nbre postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis liste principale	Admis liste complémentaire
2011	22	1233	988	68	22	3
2012	24	1195	939	72	24	2
2013	19	1170	806	47	19	2
2014	35	1167	824	107	35	2

Le président du jury,  
Laurent PAILLARD

**Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**  
**Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires**

Secrétariat général

Tour Pascal A

92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 21 22

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) – [www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)